



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 08421
Numéro SIREN : 814 374 955
Nom ou dénomination : A.R DRIVER

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2017 sous le numéro de dépôt 15893

15893

A.R DRIVER

209 ROUTE DE SAINT LEU

93800 EPINAY-SUR-SEINE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016



GREFFE

- 3 OCT. 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		du 01/10/2015 au 31/12/2015 (03 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		666	246	420	4,36	642	7,58
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		50		50	0,52		
TOTAL (I)		716	246	470	4,88	642	7,58
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		1 764		1 764	18,33		
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		923		923	9,59		
. Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		6 229		6 229	64,72	7 830	92,42
Charges constatées d'avance		239		239	2,48		
TOTAL (II)		9 155		9 155	95,12	7 830	92,42
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		9 871	246	9 625	100,00	8 472	100,00

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (03 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 7 500)	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	77,92	88,53
Ecart de réévaluation	533	5,54
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
	-7 254	533
	-75,36	6,29
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	778	8 033
	8,08	94,82
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	7 934	2
. Associés	82,43	0,02
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	753	184
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7,82	2,17
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices	160	253
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1,66	2,99
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	8 847	439
	91,92	5,18
TOTAL(IV)		
(V)		
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	9 625	8 472
	100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		du 01/10/2015 au 31/12/2015 (03 mois)		Variation absolue (12 / 03)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%			
Ventes de marchandises											
Production vendue biens	41 225		41 225	100,00	7 549	100,00	33 676	446,10			
Production vendue services											
Chiffres d'Affaires Nets	41 225		41 225	100,00	7 549	100,00	33 676	446,10			
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			977	2,37			977	N/S			
Autres produits			14	0,03	1	0,01	13	N/S			
Total des produits d'exploitation (I)			42 216	102,40	7 550	100,01	34 666	459,15			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements											
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			46 834	113,61	6 992	92,62	39 842	569,82			
Impôts, taxes et versements assimilés			2 402	5,83			2 402	N/S			
Salaires et traitements											
Charges sociales											
Dotations aux amortissements sur immobilisations			222	0,54	24	0,32	198	825,00			
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			1	0,00	1	0,01		0,00			
Total des charges d'exploitation (II)			49 458	119,97	7 017	92,95	42 441	604,83			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-7 242	-17,56	533	7,06	-7 775	N/S			
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)											
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées											
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)											
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)											
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-7 242	-17,56	533	7,06	-7 775	N/S			

A.R DRIVER

COMPTE DE RÉSULTAT

page 5

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le
31/12/2016
(12 mois)du 01/10/2015
au 31/12/2015
(03 mois)Variation
absolue
(12 / 03)

%

Produits exceptionnels sur opérations de gestion
Produits exceptionnels sur opérations en capital
Reprises sur provisions et transferts de charges

Total des produits exceptionnels (VII)

12 0,03

12 N/S

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion
Charges exceptionnelles sur opérations en capital
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions

Total des charges exceptionnelles (VIII)

12 0,03

12 N/S

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

-12 -0,02

-12 N/S

Participation des salariés (IX)
Impôts sur les bénéfices (X)

Total des Produits (I+III+V+VII)

42 216 102,40

7 550 100,01

34 666 459,15

Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

49 470 120,00

7 017 92,95

42 453 605,00

RÉSULTAT NET-7 254 -17,59
Perte533 7,06
Bénéfice

-7 787 N/S

17 601 42,69

17 601 N/S

Dont Crédit-bail mobilier
Dont Crédit-bail immobilier

ENTITE

« A.R DRIVER »

S.A.S. au capital de 7 500,00 Euros

Siège social : 209 routes de Saint - Leu

93800 EPINAY-SUR-SEINE

R.C.S : 814 374 955 BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/06/2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

DEUXIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **une perte** de **-7 254,40** Euros.

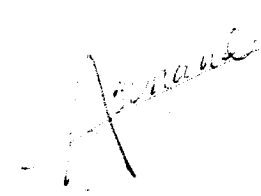
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-7 254,40** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-7 254,40** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, les associés décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution et poursuivent donc leurs activités.

Pour copie certifiée conforme

La Présidence



« A.R DRIVER »
S.A.S. au capital de 7 500,00 Euros
Siège social : 209 routes de Saint - Leu

93800 EPINAY-SUR-SEINE

R.C.S : 814 374 955 BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/06/2017

Au siège social,
Le 27/06/2017,
à 12H00,

Les associés de la société « **A.R DRIVER** », se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur RACHID AOURAN, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion de la Présidence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Quitus à la Présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015, et quitus à la Présidence
- Questions divers.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître **une perte de -7 254,40 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2016** faisant ressortir **une perte de -7 254,40 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-7 254,40 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-7 254,40 Euros**.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Les associés constatent que du fait de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. Néanmoins, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ils décident qu'il n'y a pas lieu à dissolution poursuivent donc leurs activités.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Résolution n°5

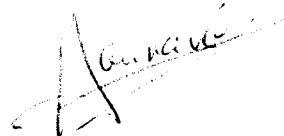
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

L'associé-Président



L'associée

